

27 INFIRMIERS (F/H)

Les postes sont à pourvoir à la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), la Direction de la Santé Publique (DSP) et à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Les missions proposées :

- **Au sein des crèches parisiennes de la DFPE** (14 postes à pourvoir), vous exercez les fonctions de responsable adjoint (F/H) de crèche. Vous encadrez, sous l'autorité du responsable, des personnels en charge des enfants (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, assistants éducatifs petite enfance et agents techniques de la petite enfance).
- **À la DSP** (6 postes), vous réalisez des soins infirmiers, mettez en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé ou intervenez auprès des publics précaires. Vous pouvez également agir en faveur de la protection et de la promotion de la santé auprès des enfants scolarisés dans les établissements parisiens.
- **Des postes sont également à pourvoir à la DRH (6 postes) et par la voie dérogatoire (1 poste).**

La rémunération brute mensuelle s'élève à 2 460 € environ en début de carrière (variable en fonction de votre parcours professionnel antérieur à la Ville).

Le nombre de jours de congés : 25 jours. Il est possible également de créditer en moyenne 31 JRTT en fonction du temps de travail.

Les avantages :

- Multiples opportunités d'évolution de carrière professionnelle (progression de carrière, mobilité géographique, possibilité d'exercer plusieurs métiers...) et accès à la formation ;
- Participation à la mutuelle santé et prévoyance santé ;
- Remboursement partiel des transports domicile-travail (75 % du pass Navigo par exemple) ;
- Accès gratuit à de nombreux équipements sportifs et culturels de la Ville de Paris (<https://www.paris.fr/services>) ;
- Offres loisirs de l'AGOSPAP <https://www.agospap.com>

Inscriptions au concours

Du 18 mai au 19 juin 2026

Concours Infirmier (F/H)

(catégorie A)

Épreuves à partir du 14.09.2026

PROFIL :

- Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier, ou du diplôme d'État d'infirmier de secteur psychiatrique ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier (voir la brochure) ;
- Inscription à l'ordre des infirmiers ;
- Aptitude à encadrer des équipes ;
- Compétences en matière d'organisation, de planification ;
- Bonne connaissance des techniques de diagnostic et de soins infirmiers ;
- Écoute, communication et psychologie des patients et du jeune enfant et capacité à travailler en transversalité, avec des interlocuteurs internes et externes ;
- Intérêt pour les actions de prévention et de promotion en santé ;
- Connaissance de la réglementation applicable au secteur (déontologie, règles et protocoles d'hygiène et d'asepsie).

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement

